

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2363

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 12

I. – À l’alinéa 36, substituer à la référence :

« VII »,

la référence :

« VI *bis* ».

II. – En conséquence, au début de l’alinéa 37, substituer à la mention :

« VII »,

la mention :

« VI *bis* ».

III. – En conséquence, supprimer l’alinéa 39.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.